L’accueil des enfants de moins de 6 ans à l’ALSH et à l’école maternelle



Guide pratique

À l’usage des professionnels

ACADÉMIE DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l’éducation nationale de la Haute-Vienne

Centre de Ressources des Accueils de Loisirs
CRAL 87

CANOPÉ

département Haute-Vienne

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Haute-Vienne

EDITO



L'école maternelle et l'accueil de loisirs sont souvent les premiers espaces collectifs de socialisation que fréquentent les enfants de moins de 6 ans. Ces structures sont complémentaires même si elles ont des missions différentes : la sécurité physique, morale et le bien-être des enfants sont au cœur des réflexions et des pratiques quotidiennes des professionnels (animateurs, ATSEM, enseignants, intervenants., …) qui accompagnent ces jeunes enfants tout au long de l'année, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La qualité de l'accueil de ces jeunes enfants dépend à la fois des conditions matérielles adaptées et de ressources humaines suffisantes et qualifiées. Elle repose aussi sur la communication entre les différents professionnels qui se partagent les informations essentielles du quotidien afin d'assurer un suivi optimal, cohérent et continu de chaque enfant tout au long de la journée.
La mise en place de règles de vie communes et de repères identifiables par les jeunes enfants entre l'école et l'accueil de loisirs, passent aussi par des temps de formation et de réflexion communs entre les différents professionnels et les familles. Ces échanges permettent d'aborder des questions essentielles et transversales comme l'organisation des repas, la sieste, le suivi sanitaire ou encore les activités physiques et motrices …

C'est dans cette perspective que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Vienne a engagé un travail multi-partenarial avec des acteurs institutionnels (service départemental de la protection maternel Infantile, Atelier Canopé 87, Caisse d'allocations familiales), le Centre de Ressources des Accueils de Loisirs et des accueils collectifs de mineurs.

Ce guide est composé de fiches thématiques, d'informations sur les réglementations et spécificités des écoles maternelles et des accueils de loisirs maternels ainsi que des expériences de terrain inspirantes et des ressources documentaires.
Il s'adresse aux encadrants professionnels, bénévoles et élus, accueillant un public maternel : professeurs des écoles, ATSEM, animateurs et directeurs péri et extrascolaires.

Bruno BREVET
Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Vienne

SOMMAIRE

- Introduction 2
- L'accueil de loisirs maternel et l'école maternelle 4
- Les projets 7
- Une journée type 8
- L'organisation des repas, des collations et l'éducation au goût 9
- L'organisation de la sieste 11
- L'organisation des sanitaires et l'acquisition de la continence 14
- Suivi sanitaire et PAI 16
- L'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers 18
- L'encadrement et la qualification des équipes 19



ANNEXES

- Annexe 1 - Procédure d'autorisation pour accueillir des enfants de moins de 6 ans en ACM 21
- Annexe 2 - Liste des principales plantes allergisantes et toxiques 22
- Annexe 3 - Modèle d'autorisation pour venir chercher un enfant de moins de 6 ans 23
- Annexe 4 - Livret pédagogique : activités bien-être 24
- Annexe 5 - Livret pédagogique : activités intérieures et extérieures 27
- Annexe 6 - Procédure de mise en place d'un PAI 29
- Annexe 7 - Armoire à pharmacie et registre de soins 30
- Annexe 8 - Charte de l'encadrant 31
- Annexe 9 - Quizz : missions et posture de l'encadrant 32
- Annexe 10 – Glossaire 34
- Annexe 11 – Fiche contacts 35

L’accueil de loisirs maternel et l’école maternelle

L’école et l’accueil de loisirs, qui accueillent les enfants dès l’âge de 3 ans, constituent la première étape de leur parcours scolaire et dans une structure de loisirs collectifs. En tant qu’espace de socialisation, de construction de l’autonomie et d’apprentissage, ces structures jouent un rôle fondamental dans le parcours de l’enfant, selon le rythme et les besoins de chacun. L’une de leurs principales caractéristiques est leurs capacités à offrir un cadre structurant, à la fois sécurisant et stimulant. L’enfant découvre un nouvel environnement, hors du cercle familial. Un dialogue régulier et constructif s’établit entre les enseignants, les animateurs, les ATSEM et la famille.

Les conditions d’accueil

À l’accueil de loisirs maternel

L’article L. 227-4 du code l’action sociale stipule que l’accueil des enfants en dehors du temps scolaire est possible dès leur inscription dans un établissement scolaire.
L’accueil est à organiser en petits groupes de même tranche d’âge, limitée à 24 enfants dans des espaces dédiés aux enfants de moins de 6 ans.
Pour les locaux, prévoir une surface comprise entre 4 et 6 m² par enfant avec du mobilier adapté (tables et chaises de petite taille, lits barquettes pour la sieste, WC maternels).
L’entrée est à sécuriser afin d’éviter toute intrusion non autorisée de personne extérieure à la structure.

À l’école maternelle

À l’école maternelle, l’instruction est obligatoire dès 3 ans. Une école maternelle comprend uniquement des classes de maternelle. Les classes sont réparties en un ou plusieurs niveaux : petite section (PS), moyenne section (MS) et grande section (GS).
Une école primaire comprend à la fois des classes de maternelle et des classes d’élémentaire de la petite section au CM2.
L’école maternelle n’est pas un mode de garde mais un lieu d’apprentissages scolaires. C’est une école à part entière, avec des spécificités liées au jeune âge des enfants accueillis.

Le fonctionnement

À l’accueil de loisirs maternel

Les accueils de loisirs maternels fonctionnent en dehors du temps scolaire, en périscolaire le matin et le soir (avant et après le temps de classe), sur la pause méridienne, les mercredis et en extrascolaire pendant les vacances scolaires.

Ils sont soumis aux règles de droit commun du code de l’action sociale et des familles et au code de la santé publique.

Comme tous les accueils de loisirs, ces derniers proposent une pluralité d’activités, de nature ludique et socio-éducative, organisées autour d’un projet éducatif propre à l’organisateur et structurées dans le cadre d’un projet pédagogique conçu par une équipe d’encadrement qualifiée.

En plus de la déclaration obligatoire auprès de la DSDEN (SDJES), l’accueil des enfants de moins de 6 ans est subordonné à une autorisation préfectorale, après avis du médecin responsable du service départemental de la PMI. Cette autorisation est obligatoire pour ouvrir une structure et définir la capacité d’accueil. Elle est à renouveler en cas de modification.

À l’école maternelle

L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans (loi de juillet 2019 sur l’obligation d’instruction). Elle compte trois niveaux qui forment le premier cycle de la scolarité (cycle des apprentissages premiers). Durant ces 3 années, les élèves vont acquérir des connaissances et des compétences au cours d’un cycle unique d’enseignement, fondamental pour la réussite de tous.

<u>L’école maternelle se caractérise selon trois grands axes</u> :

• Une école qui s'adapte aux jeunes enfants, aux besoins de chacun, et qui s’attache à garantir leur sécurité affective et à développer leur confiance en eux.
• Une école qui organise des modalités spécifiques d'apprentissage (résolution de problèmes, manipulation, entraînements, mémorisation...) notamment en développant leur langage, élément essentiel d’accès et de structuration des apprentissages.
• Une école où les enfants prennent plaisir à apprendre, à progresser et à vivre ensemble.
La durée hebdomadaire à l'école maternelle est de 24 heures. Ce temps peut être réparti sur 9 demi-journées, du lundi au vendredi, incluant le mercredi matin, mais également sur 8 demi-journées (mercredi matin libéré).

Les objectifs éducatifs

À l'accueil de loisirs maternel

Les accueils de loisirs ont pour objectifs l'épanouissement des enfants et leur bien-être. Ils mettent également en avant la socialisation et l'apprentissage de la vie collective.

L'organisation des activités est réalisée en petits groupes avec du matériel éducatif et pédagogique et des jeux adaptés en préservant des temps de jeux libres ou d'exploration (ex : coin lecture, table de dessin, coin dînette, jeux de construction…). Ces temps de jeux libres seront des temps propices au développement du langage entre pairs et avec l'animatrice ou l'animateur en charge du groupe.

Les animateurs veillent à :

- Enrichir ces temps par un langage accompagnant l'action ou un langage préalable à une action de l'enfant.
- Développer les jeux des enfants par des scénarios suggérés afin de favoriser le langage en situation.



À l'école maternelle

La formation dispensée dans les écoles maternelles stimule le développement langagier, sensoriel, moteur, cognitif et social, et concourt à l'épanouissement affectif des élèves.

Le programme d'enseignement est organisé en 6 domaines d'apprentissage :

- le développement et la structuration du langage oral et écrit
- l'acquisition des premiers outils mathématiques
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets
- se repérer dans le temps et l'espace

Cf : circulaire EN du 4 mai 2026

Chacun de ces 6 domaines est essentiel au développement de l'enfant et trouve sa place dans l'organisation de l'emploi du temps quotidien.
La place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite de toutes et de tous. La pratique d'activités physiques et artistiques permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité, la pensée et le langage.

L'évaluation régulière des acquis des élèves permet aux professeurs, par l'observation lors des différentes situations d'apprentissage, de réguler leur enseignement et de proposer des activités adaptées aux besoins individuels qu'ils identifient.

L'école maternelle joue également un rôle essentiel dans la construction de la relation école-famille, primordiale pour appréhender le parcours scolaire de leurs enfants et concourir à leur réussite.

Les espaces extérieurs

Il est important de mettre en place :

- un terrain clôturé
- des aires de jeu aménagées et adaptées à l'âge des enfants avec un sol amortisseur (si bac à sable : prévoir un entretien régulier de l'hygiène du sable)
- des jeux et matériels de motricité adaptés (exemples : draisiennes, petits vélos avec stabilisateurs, tricycles, balles en mousse…)
- les plantes toxiques et allergisantes sont à proscrire

Une surveillance active de l'ensemble des espaces extérieurs est indispensable sans oublier les recoins, les zones cachées, les toilettes…





Espaces extérieurs - Accueil de loisirs municipal d'Uzurat
Ville de Limoges







Cour réaménagée - École maternelle Françoise Dolto
Mairie de Couzeix

Pour aller plus loin

- Annexe 1 (page 21) - Procédure d'autorisation pour accueillir des enfants de moins de 6 ans en ACM
- Annexe 2 (page 22) - Liste des principales plantes allergisantes et toxiques
- Annexe 3 (page 23) - Modèle d'autorisation pour venir chercher un enfant de moins de 6 ans

❑ Site internet Mission maternelle 87

Les projets

À l'accueil de loisirs maternel

La direction de l'accueil de loisirs élabore en concertation avec l'équipe d'animation un projet pédagogique qui prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Ce projet est porté à la connaissance des parents ainsi que des autres acteurs éducatifs locaux (école maternelle, associations et intervenants extérieurs, ...).

Dans ce document, sont précisés notamment :

• Les objectifs éducatifs
Leur définition vise à s'assurer que le projet réponde aux besoins et aux attentes des jeunes enfants qui fréquentent la structure.
• Un descriptif des locaux et de l'aménagement des espaces dédiés et adaptés aux besoins des enfants.
• La prise en compte des besoins du public
Notamment vis-à-vis du respect de l'âge, du rythme de vie…
• L'organisation de la journée des enfants et du fonctionnement
Les besoins sont différents pour chaque tranche d'âge (3/4 ans et 4/5 ans) : temps d'accueil, durée des activités limitée, organisation du repas et du temps de sieste, lever échelonné, goûter à table…
Il est recommandé de nommer un adulte référent pour faciliter les transmissions.
• L'organisation des activités en petits groupes avec un matériel éducatif et pédagogique et des jeux adaptés en préservant des temps de jeux libres et d'exploration (ex : coin lecture, table de dessin, coin dînette, jeux de construction...).
• Les moyens mis en œuvre afin d'assurer une bonne hygiène des enfants (vêtements de rechange, formation continue des personnels, ...).
• L'évaluation
Cette étape est essentielle pour vérifier si les moyens mis en œuvre sont adaptés aux objectifs du projet éducatif et pédagogique et de les ajuster si nécessaire.

Toutes ces étapes sont indispensables pour garantir la pertinence du projet pédagogique et ses impacts positifs sur le bien-être des enfants et la cohésion de l'équipe.



À l'école maternelle

Dans chaque école, l'équipe enseignante élabore un projet d'école pour 5 ans, en fonction d'axes de progrès définis collectivement, respectant les préconisations de l'évaluation externe de l'établissement et en intégrant les priorités institutionnelles de manière adaptée au contexte de l'école.

Pour chaque axe défini sont déclinés :

- les objectifs opérationnels précisés en actions, en thématiques ou en dispositifs
- les modalités envisagées pour la mise en œuvre
- les acteurs concernés (enseignants, intervenants, autres…)
- l'échéancier annuel ou pluriannuel
- l'évaluation prévue (critères, attendus, autres, …)

L'évaluation s'appuie sur les domaines suivants pour guider l'élaboration du projet d'école :

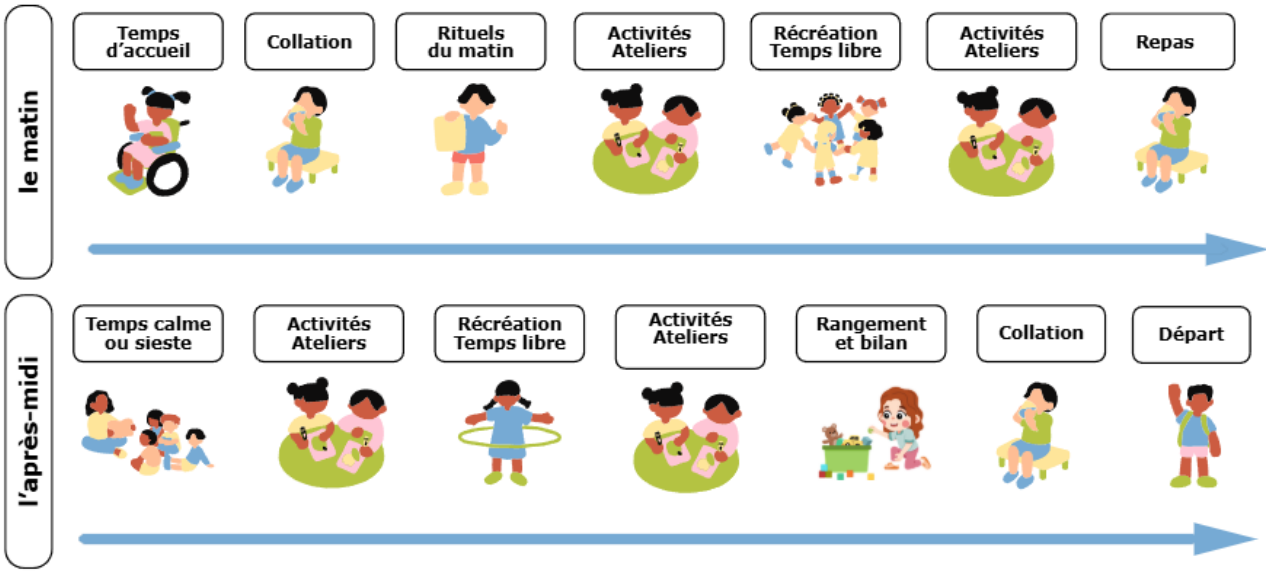
- les apprentissages, les parcours des élèves et l'enseignement
- la vie et le bien-être des élèves, le climat scolaire
- les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Après validation par le DASEN, le projet d'école est présenté en conseil d'école, instance regroupant les enseignants de l'école, les représentants des parents d'élèves élus, les représentants de la municipalité, l'IEN et le DDEN. Le responsable de l'accueil de loisirs peut également y être invité.

Réunion d'équipe autour du projet pédagogique
Accueil de loisirs « les copains d'abord » de Compreignac
La ligue de l'enseignement 87

Une journée type

Exemple de structuration d'une journée type



Aménagement des espaces

- L'accueil est souhaitable en petits groupes de même tranche d'âge, limités dans la mesure du possible à 24 enfants dans des espaces dédiés aux enfants de moins de 6 ans.
- Pour les locaux, prévoir une surface de 4 à 6 m² par enfant.
- Utilisation d'un matériel adapté (tables et chaises de petite taille) dans une ou plusieurs salles réservées à l'accueil des moins de six ans.
- Bonne visibilité de tous les enfants présents.
- L'entrée de la structure doit être sécurisée afin d'éviter toute intrusion de personnes de l'extérieur.

Entre 4 et 6 m² par enfant

Temps de recentrage, de rupture et rituels

Le temps consacré aux rituels peut être fractionné au cours de la journée afin de permettre une meilleure participation des enfants et une meilleure concentration de leur part. En particulier avec les plus jeunes enfants dont l'attention est très fugace et qui fonctionnent plus difficilement en grand groupe.
Ainsi des rituels longs placés en début de matinée ne sont pas forcément pertinents.

Exemples de rituel :
- comptines, jeux de doigts, de rythmes, chants
- présence /absence
- météo du jour
- programme de la matinée, etc…



Salle d'activités - Accueil de loisirs municipal
Mairie de Coussac-Bonneval

Pour aller plus loin

- Annexe 4 (page 24) - Livret pédagogique : activités bien-être
- Annexe 5 (page 27) - Livret pédagogique : activités intérieures et extérieures

L'organisation des repas, des collations et l'éducation au goût

L'organisation du repas

Entre 3 et 6 ans, le déjeuner doit apporter environ 30% des apports énergétiques quotidiens du régime alimentaire de l'enfant. À cet âge, l'enfant est en pleine croissance et son développement nécessite un apport nutritionnel adéquat.
Les portions et l'équilibre nutritionnel doivent être adaptés en fonction de l'âge.

1m²
par enfant

Il convient pour les enfants de moins de 6 ans de respecter les recommandations suivantes :

- utilisation de mobilier adapté (chaises et tables de petite taille)
- service différencié en fonction de l'âge des enfants
- 6 enfants maximum par table
- point de vigilance sur le volume sonore
- veiller à ce que la durée du temps de repas ne soit pas trop longue (30 min en moyenne)

Bonnes pratiques et retour d'expérience

LES REPAS AUTONOMES

Accueil de loisirs intercommunal "La clé des champs"
Maisonnais-sur-Tardoire
Communauté de Communes Ouest Limousin



QU'EST-CE-QUE C'EST ?

La possibilité pour les enfants :

- d'aller manger à leur rythme quand ils le veulent
- de gérer seuls l'organisation de leur repas, de la composition du plateau au nettoyage de leur place
- d'être responsables et plus indépendants

POUR QUI ?

Pour tous les enfants de 3 à 12 ans.

POUR EVITER

- des temps de repas trop longs et bruyants
- le gaspillage alimentaire
- des enfants et des adultes stressés

ÇA DONNE QUOI ?

- un passage au self fluide
- des repas moins bruyants
- moins de gaspillage alimentaire
- des enfants et des adultes sereins
- des échanges qualitatifs entre enfants et adultes

COMMENT ?

- une réflexion sur la vaisselle et du matériel adaptés (taille et poids)
- des règles simples et claires affichées (pictogrammes)
- une évolution de la posture de l'adulte qui accompagne l'enfant dans le développement de son autonomie



LES FREINS

La plus grosse difficulté rencontrée lors de la mise en place du projet a été notre propre appréhension. Ce concept a demandé à l'ensemble de l'équipe une évolution dans leur posture professionnelle. Il ne s'agit plus d'être dans la « guidance » et la proposition mais dans l'accompagnement et le soutien.

Et tant pis si le plateau tombe par terre :
on rigole, on ramasse … et on recommence !

L’éducation au goût

À l’école maternelle, les enfants apprennent à reconnaître, différencier et classer les aliments (fruits/légumes, sel/sucre, acide/amer...). Ils sont sensibilisés à la saisonnalité et expérimentent leurs sens : saveurs, odeurs, textures, goût et plaisir.

Des ateliers pédagogiques peuvent permettre aux enfants de découvrir des aliments et d’éveiller le goût :

- dégustations de fruits
- découverte de la cuisine du monde
- participation à la semaine du goût (organisée chaque année en octobre)
- mise en place d’ateliers cuisine

Ces ateliers créent des moments conviviaux qui peuvent favoriser les liens avec les familles.
Lorsque les familles veulent participer et offrir des aliments à déguster, il est recommandé de les acheter chez un commerçant pour s’assurer de la traçabilité des denrées. Les préparations « faites maison » sont à proscrire.

Focus sur la collation du matin

La collation joue un rôle essentiel en fournissant aux enfants une source d'énergie nécessaire pour maintenir leur concentration et leurs performances cognitives et physiques.
Pour autant, la collation matinale à l'école et à l’accueil de loisirs ne doit être ni systématique ni obligatoire.

Ainsi, il peut être proposé aux enfants qui n’ont pas mangé à la maison de prendre un petit-déjeuner à leur arrivée dans la structure. Cette collation peut être fournie soit par la famille soit par l’établissement.
Dans tous les cas, l’idéal est de disposer d’un lieu dédié autre que la salle d’activité.
Il est important d’organiser cette collation en tout début de matinée avant 9h30 et de faire de ce temps un moment d’éducation au goût et à la santé. Ces temps collectifs sont également propices aux discussions et aux échanges entre l’équipe et les enfants.

Composition « idéale » d’une collation :

- un fruit
- un produit laitier
- un produit céréalier

Eviter :

- les boissons sucrées et biscuits
- les confiseries
- les viennoiseries

Être vigilant aux intolérances et allergies alimentaires.



Salle de restauration - Accueil de loisirs municipal d’Uzurat
Ville de Limoges

Pour aller plus loin

- ❑ Comprendre les enjeux de l'éducation à l'alimentation et au goût
- ❑ Activités pédagogiques « l’importance du goût et la prise en compte des sens dans l’alimentation »

L'organisation de la sieste

Bien que la sieste ne soit pas obligatoire, elle répond à un réel besoin physiologique pour l'enfant en bas âge. Sa durée est dépendante de la maturation de l'enfant qui évolue entre 2 et 6 ans. Cela suppose de la part de l'adulte une attention particulière sur les symptômes de fatigabilité mais aussi une adaptation des pratiques selon les besoins de chaque enfant. C'est pourquoi sa suppression se fait progressivement avant l'âge de 6 ans.

Organisation générale

- Il est préférable que la sieste commence en début d'après-midi (le plus tôt possible après le déjeuner) et dure environ 1h30 (soit un cycle de sommeil), hors temps d'endormissement.
- Un rituel calme avant le coucher aide l'enfant à se détendre et s'endormir plus facilement. Ce rituel, même bref, est rassurant pour lui.
- Personnaliser la couchette de l'enfant peut aider à se sentir à l'aise dans un environnement peu familier. L'objet transitionnel peut être proposé sans être imposé (doudou, tétine..).
- Il est généralement conseillé de lever les enfants qui ne dorment pas après 20 minutes, à condition qu'ils soient arrivés à la couchette déjà calmes et prêts à dormir.
- Il n'est pas recommandé d'avoir un temps de récréation avant, ni même après la sieste.
- Il est important de privilégier un réveil échelonné et la présence en permanence d'un adulte dans la salle de sieste.

Aménagement de la salle de sieste

- salle de repos spécifique disposant d'un moyen de couchage par enfant
- surface de 2 m² par enfant
- nécessité d'ouvrants pour permettre une aération naturelle de la salle
- draps et couverture affectés à un seul enfant
- lavage du linge de lit au moins une fois par semaine
- panières ou sacs personnalisés pour les vêtements



La meilleure organisation est une salle dédiée à la sieste.

Toutefois, une salle inoccupée peut servir de dortoir temporaire en utilisant du matériel léger, facile à manipuler et donc à déplacer. Afin de respecter le rythme du sommeil de l'enfant, il est recommandé de ne pas occulter la salle de sieste. Les paupières fermées captent les informations lumineuses du jour et de la nuit. Garder une certaine clarté dans la salle évite une trop grande sécrétion de mélatonine (hormone du sommeil) produite en début de nuit qui donne des repères temporels à notre organisme.

Liaison avec les familles

Une bonne coordination du sommeil nocturne et des siestes facilite la phase de transition vers un sommeil exclusivement nocturne. Pour accompagner cette transition, une communication fréquente entre les familles et les équipes éducatives est indispensable.

Le besoin de sieste diminue progressivement avec l'âge mais il peut être aussi lié à des difficultés de sommeil ponctuelles dues à des évènements particuliers (maladie, stress, naissance d'une sœur ou d'un frère…).

QUESTIONS RÉPONSES

Quelle est la différence entre lits superposés et lits surélevés ?

En termes de sécurité, il n'y a pas lieu de distinguer lits « superposés », dont la couchette inférieure est liée à la structure, et lits « surélevés », avec une couchette au niveau supérieur et un espace libre dans lequel peut se ranger une couchette amovible.
Rappelons que le couchage en hauteur ne convient pas à un enfant de moins de 6 ans
Décret n°95-949 du 25 août 1995 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des lits superposés destinés à être utilisés dans les lieux domestiques ou en collectivité.

Quelles sont les recommandations pour la mise en sécurité des enfants pendant la sieste ?

En raison des difficultés particulières que poserait cette situation en cas d'incendie ou d'évènements majeurs, toutes les solutions de sauvegarde (évacuation, confinement, mise à l'abri…) doivent être envisagées et préparées avec tous les acteurs en amont (enseignants, ATSEM, AESH, animateurs).

Respect rigoureux des prescriptions en vigueur et notamment :
- affichage des consignes
- espaces de circulation permettant une évacuation rapide
- usage interdit des matériaux et décorations inflammables
- utilisation de logos explicites pour les enfants : signalement au sol par des empreintes de pas fluorescentes pour leur indiquer le chemin à suivre

Les adultes présents dans les salles de repos doivent pouvoir être alertés au plus vite en cas de danger.







Salle de sieste - Accueil de loisirs municipal d'Uzurat
Ville de Limoges

Bonnes pratiques et retour d'expérience

La sieste

Accueil de loisirs « bouge tes loulous »
Flavignac
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Pays de Nexon monts de Chalus

Organisation générale

Dès la fin du repas les plus petits partent directement dans le dortoir avec une animatrice qui propose une lecture, une histoire contée ou une petite musique pour aider à l'endormissement.
Les enfants qui n'ont pas encore acquis la continence peuvent mettre une couche.
Les enfants se déshabillent et s'habillent seuls. L'animatrice les accompagne et les conseille sans faire à leur place.

Aménagements

Un temps calme est proposé aux plus grands dans une salle avec des tapis :

- lectures
- exercices de relaxation
- massages, etc…
- disposition des lits en fonction des envies et des besoins de chaque enfant
- pièce assombrie pour faciliter l'endormissement
- bac rempli de doudous en cas d'oubli
- panière mise à disposition pour chaque enfant à côté de son lit
- nettoyage régulier des draps



Liens avec les familles

La structure fournit un livret d'accueil individuel à toutes les familles d'enfant de moins de 6 ans, dès leur inscription. Ce document comprend des photos des espaces utilisés dans l'accueil de loisirs, un trombinoscope de l'équipe d'encadrants et toutes les informations nécessaires à connaître pour rassurer et anticiper l'accueil des tout-petits.

Flyer à destination des familles

École maternelle
Saint-Just-le-Martel

L'équipe pédagogique de l'école de St Just Le Martel a collaboré pour créer un document à destination des familles, sur la thématique du sommeil. Ce flyer clair, visuel et court, a été conçu pour faciliter la lecture pour toutes les familles.

Objectifs

- Sensibiliser les parents à l'importance du sommeil chez l'enfant
- Apporter des repères concrets pour améliorer les habitudes de coucher

Ne pas faire dormir un enfant à la sieste : une fausse bonne idée

Parfois, des familles peuvent encore demander à ce que l'enfant ne dorme pas à la sieste pour faciliter l'endormissement du soir. Les données scientifiques apportées lors des temps de présentation d'un magister organisé par l'éducation nationale ont permis de démontrer l'absence de lien entre un temps de sieste et l'endormissement du soir. Ces éléments ont été retranscrits sur le flyer.



Diffusion

Ce flyer est transmis à toutes les familles, via les cahiers de liaison des enfants dans les informations de rentrée.

Pour aller plus loin

- ❑ Le passeur : la sieste, comment accompagner son évolution en maternelle ?
- ❑ Digipad : hygiène du sommeil réalisé par le CPD maternelle en Haute-Vienne
- ❑ Fiche Risques liés aux activités : le temps de repos en maternelle

L'organisation des sanitaires et l'acquisition de la continence

Le passage aux toilettes permet aux enfants de satisfaire leurs besoins physiologiques. De plus, il participe à l'apprentissage des gestes élémentaires de l'hygiène corporelle.

Aménagement de l'espace

- sanitaires adaptés en taille et séparés par des cloisonnettes
- douche recommandée
- réglage de la température de l'eau à la sortie du robinet : maximum 55 degrés
- utilisation de distributeurs de savon bactéricide
- essuie-mains papier ou éponge à usage unique
- vitres recouvertes d'un film occultant pour préserver l'intimité des enfants

1 WC pour 8 enfants

1 robinet pour 8 enfants

En fonction de l'organisation des locaux et de l'âge des enfants, il est possible de leur permettre de se rendre aux toilettes si besoin par deux ou sous la surveillance d'un adulte.

Le passage aux toilettes

Il est recommandé aux professionnels de faire évoluer leur propre organisation sur l'année selon l'âge des enfants, en fonction de leur autonomie. L'acquisition de la continence doit être encouragée et accompagnée, sans être forcée.

- Proposer le plus fréquemment possible des passages aux toilettes
- Privilégier un passage en petit groupe en séparant les filles et les garçons dans la mesure du possible, pour prendre en compte chaque individualité. En proposant un passage aux toilettes de moins en moins collectif, les enfants gagneront en autonomie.
- Favoriser le passage aux toilettes « à la demande » à partir de la grande section.
- Favoriser la demande verbale ou non verbale (signe, pictogramme...)

Bonnes pratiques et retour d'expérience

Aménagement de sanitaire évolutif pour les enfants de 3 à 6 ans

Accueil de loisirs intercommunal « Briance-Combade »
Châteauneuf-la-Forêt
Communauté de Communes Briance-Combade

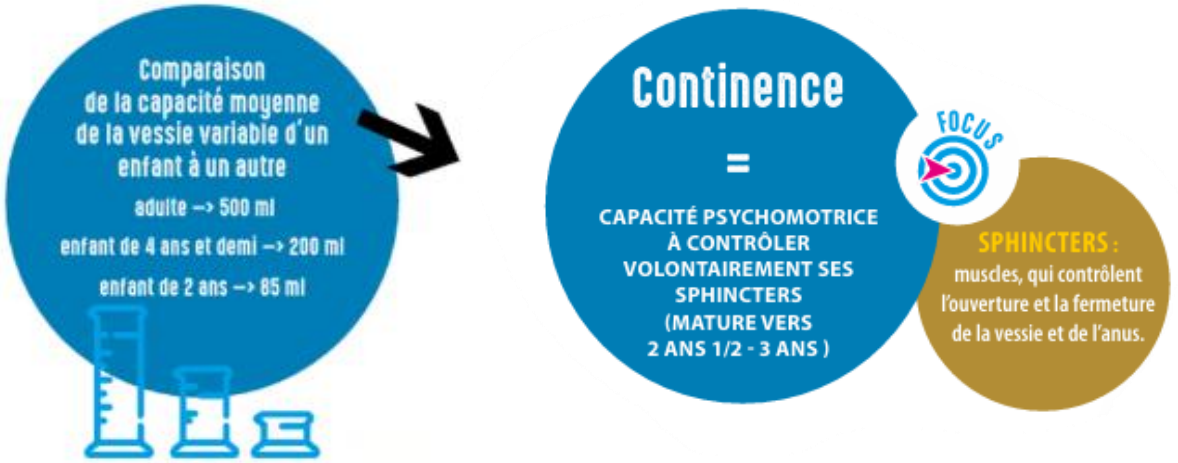




Evolution de la dénomination : de la propreté à la continence

Historiquement, cette peur des selles et des urines, vecteurs de maladies, a conduit à une grande importance accordée à la propreté et à son « apprentissage » :

- Acquisition de la propreté : qualité de ce qui est exempt de saleté, ce qui sous-entendrait que l'enfant qui n'est pas arrivé à ce stade de développement serait « sale ».
- Acquisition de la continence : l'évolution des études de la psychologie de l'enfant et des neurosciences ont démontré qu'il ne s'agit pas d'habitudes de vie à inculquer à l'enfant par l'adulte. Il s'agit d'une acquisition psychomotrice au même titre que la marche.



Source : l'acquisition psychomotrice de la continence - AGEEM

L'acquisition de la continence, un long processus de maturation

L'acquisition de la continence est liée à l'acquisition du contrôle de ses sphincters. Ce contrôle dépend d'un long processus de maturation neurologique de l'enfant.
Il s'agit d'une étape du développement de l'enfant, en lien avec la maturation neuromotrice, cognitive et psychoaffective, qui s'acquiert progressivement, durant 9 mois en moyenne, avec des épisodes de « retour en arrière » et/ou de stagnation. On parle d'acquisition psychomotrice puisque « L'enfant doit être prêt dans son corps et dans sa tête ».

Bonnes pratiques et retour d'expérience

La technique du change-debout

Lorsque les enfants rentrent à l'école et fréquentent un accueil de loisirs, certains n'ont pas encore la maturité nécessaire pour enlever définitivement les couche-culottes (maitrise insuffisante des sphincters).

Dans ce cas, comment assurer leur hygiène et les accompagner vers plus d'autonomie ?



Source : Mission maternelle 87

Formation des équipes

Accueil de loisirs municipal d'Uzurat
Ville de Limoges

A la rentrée de septembre 2025, une formation d'une demi-journée, animée par une éducatrice de jeunes enfants travaillant en crèche, a été proposée aux animateurs de l'ALSH d'Uzurat.

Objectifs

- Renforcer les compétences des équipes d'animation
- Partager et transmettre l'expertise des professionnels de la petite enfance dans l'accompagnement de l'acquisition de la continence
- Créer du lien entre les agents des crèches et des ALSH



Suivi sanitaire et PAI

Les écoles et les accueils de loisirs assurent le suivi sanitaire des enfants, réagissent en cas de signaux d'alerte et leur apprennent à prendre soin d'eux-mêmes. Par ailleurs, les encadrants prennent des mesures et élaborent des projets qui s'inscrivent dans la démarche nationale EPSa impulsée en 2020, par le ministère de l'Éducation nationale.

La vaccination

Pour être admis en collectivité, les enfants doivent avoir reçu 12 vaccins obligatoires :

- la diphtérie
- le tétanos
- la poliomyélite
- la coqueluche
- les oreillons
- l'hépatite B
- les infections invasives à Haemophilus influenzae de type B
- les infections à pneumocoque
- les infections invasives à méningocoque de sérogroupe ACWY
- les infections invasives à méningocoque de sérogroupe B
- la rougeole
- la rubéole

3 vaccins obligatoires pour les encadrants :

- Diphtérie
- Tétanos
- Poliomyélite.

Ces 12 vaccinations sont pratiquées, sauf contre-indication médicale reconnue, ce qui correspond à des cas très particuliers, dans les 18 premiers mois de l'enfant et sont exigibles, pour l'entrée ou le maintien en collectivité à partir du 1er juin 2018 pour tout enfant né à partir du 1er janvier 2018.
Les vaccinations, et dans certains cas les rappels, sont vérifiés régulièrement tout au long de la scolarité. Le calendrier des vaccinations est consultable sur le site Vaccination Info Service.
En cas de non-vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.
Dans le cas où un enfant n'est pas à jour de ses vaccinations obligatoires, une admission provisoire est possible. Sa famille dispose alors de 3 mois pour le faire vacciner. À l'expiration de ce délai, le responsable de la structure peut exclure l'enfant.

Le PAI

Le PAI permet aux enfants qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, nécessitant une prise en charge urgente d'être scolarisés et accueillis en collectivité.

À l'école, le PAI est élaboré avec le concours du médecin de l'Éducation nationale pour les élèves à partir de grande section ou du médecin du service départemental de la PMI pour les enfants de petites et moyennes sections.
Les responsables légaux des enfants susceptibles de bénéficier d'un PAI doivent le signaler dès le début de l'année scolaire au responsable de l'accueil de loisirs et à la direction de l'école qui se rapprochera du médecin de l'Éducation nationale ou de la PMI.

Le PAI présenté le plus souvent dans une trousse ou dans un sac, contient :

- les recommandations, évictions, conditions de prises de repas, aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités, etc...
- le protocole à suivre : « conduite à tenir en cas d'urgence »
- l'ordonnance du médecin et les médicaments

Il peut être conseillé aux familles de fournir plusieurs trousses d'urgence.

Le PAI (trousse, médicaments et protocole)
doit suivre l'enfant lors de tout déplacement ou sorties .
En journée, il est rangé hors de portée des enfants, dans un endroit connu de tous les encadrants.

Bonnes pratiques et retour d'expérience

Trousses PAI personnalisées
Accueil de loisirs municipal
Mairie de Boisseuil

Dans le cadre d'une expérimentation avec le soutien notamment de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'accueil de loisirs de Boisseuil a été doté de trousses personnalisées dédiées aux PAI, facilement identifiables grâce à la photo de l'enfant concerné.

Le nombre de trousses correspond à l'organisation spatiale des bâtiments de façon à optimiser le temps de prise en charge des enfants en cas de nécessité.

Un travail partenarial mené avec l'école a par ailleurs permis d'harmoniser et de mutualiser les pratiques ainsi que les outils pour une meilleure prise en charge des enfants : suivi des trousses, transmission des informations entre professionnels, communication aux familles…



Pour aller plus loin

- Annexe 6 (page 29) - Procédure de mise en place d'un PAI
- Annexe 7 (page 30) - Armoire à pharmacie et registre de soins

L'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, s'est donnée comme objectif d'assurer aux personnes en situation de handicap la compensation des conséquences de leur handicap et l'accès à l'éducation et aux loisirs pour toutes et tous.

L'accueil des enfants en situation de handicap vise à prendre en compte les besoins de chaque individu quelque soit son handicap.

Des besoins spécifiques pour les enfants de moins de 6 ans

- sécurité matérielle, psychologique et affective
- stimulation, découverte, apprentissage
- sociabilisation avec ses pairs
- repos et respect du rythme de vie

Coéducation : collaboration étroite avec les familles

- faire preuve d'écoute et de bienveillance
- favoriser des échanges réguliers
- s'assurer de la transmission des informations

Préparation indispensable en amont de l'accueil

Des adaptations sont à concevoir avec les responsables légaux ou les services médico-sociaux. Il est indispensable de recenser, au préalable, tous les besoins et les spécificités de l'enfant pour l'accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Tous les handicaps ne nécessitent pas forcément la mise en place d'un PAI.

Les dispositifs existants

À l'accueil de loisirs maternel

Le Pôle de Ressources et d'Appui au Handicap (PRAH)

Porté par le CRAL depuis 2010, ce dispositif vise à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs :

- formation et sensibilisation des équipes
- observation sur site et analyse de pratiques
- ressources et outils pour les professionnels
- accompagnement des familles dans leur recherche de mode de garde
- sensibilisation des enfants au handicap

Centre de Ressources des Accueils de Loisirs – CRAL 87

Site internet du CRAL 87

Le complément inclusif

C'est une aide financière de la CAF versée aux ALSH accueillant un enfant bénéficiaire de l'AEEH.
Elle est d'un montant de **3,90 €** par heure et par enfant (cf barème CNAF 2025), et vient s'ajouter à la PS ALSH.

Allocations Familiales – Caf de la Haute-Vienne

À l'école maternelle

L'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS)

Objectifs de l'ESS :

- assurer le suivi des décisions prises par la CDAPH
- mettre en place et évaluer le PPS

Organisée à l'école, l'ESS se réunit au moins une fois par an avec :

- l'enseignant référent de la scolarisation des élèves en situation de handicap
- les responsables légaux
- le directeur d'école, l'enseignant de l'élève et l'AESH
- les responsables des accueils de loisirs ou du temps périscolaire
- Les professionnels de santé (orthophoniste, ergothérapeute...) qui accompagnent l'enfant

L'Équipe Éducative (EE)

L'équipe éducative, réunie par le directeur dès que la situation le nécessite, est un temps de dialogue quant aux élèves rencontrant des difficultés scolaires ou comportementales nécessitant une concertation élargie.

Les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Les PAS constituent un service rendu aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers et leurs responsables légaux, en même temps qu'une organisation qui vient en appui des communautés éducatives, dans une logique d'accessibilité universelle.

Objectifs des PAS :

- proposer des réponses de première intention, rapides et adaptées
- apporter aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté dans les apprentissages ou son parcours scolaire

Les PAS implantés en Haute Vienne

L'encadrement et la qualification des équipes

À l'accueil de loisirs maternel

Taux d'encadrement

- Activités organisées sur le temps extrascolaire :
  1 animateur pour 8 enfants maximum

- Activités organisées sur le temps périscolaire :

Nombre d'heures consécutives par jour	Avec PEDT	Sans PEDT
Moins de 5h	1 animateur pour 14 enfants maximum	1 animateur pour 10 enfants maximum
Plus de 5h	1 animateur pour 10 enfants maximum	1 animateur pour 8 enfants maximum

Le **PEDT** est :

- conçu dans l'intérêt de l'enfant
- nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat
- un outil de coordination qui permet à tous les acteurs éducatifs d'un territoire de s'organiser et de collaborer

Il est recommandé de prévoir au minimum 2 personnes de l'équipe d'encadrement présentes en permanence sur le site d'accueil.

Formation

Il est recommandé qu'au moins 50% de l'équipe d'encadrement :

- justifie d'une qualification petite enfance
  - éducateur de jeunes enfants
  - CAP accompagnant éducatif petite enfance
  - BAFA avec option petite enfance

- soit titulaire du PSC1 ou autre diplôme équivalent.

À l'école maternelle

Des professionnels de l'éducation encadrent les enfants scolarisés en maternelle pour assurer leurs apprentissages, leur épanouissement et leur sécurité.

- Les directeurs

Ils veillent au bon fonctionnement de l'école, assurent la coordination nécessaire entre les membres de l'équipe pédagogique et veillent au bon déroulement des enseignements (pilotage pédagogique au service de la réussite des élève). Responsables du bon fonctionnement de l'école, ils veillent à la cohérence des différents temps de l'enfant et participent activement à la protection de l'enfance. Ils représentent l'Institution auprès de la commune, des parents d'élèves et de tous les partenaires de l'école. Ils sont aussi, très souvent, chargés d'une classe.

- Les professeurs des écoles

Polyvalents, ils enseignent toutes les disciplines et peuvent exercer en école primaire, allant de la première année de maternelle à la dernière année de l'école élémentaire (CM2). Depuis la rentrée 2022, les effectifs des classes de grande section sont limités, autant que possible, à 24 élèves.

- Les IEN du 1er degré (école primaire)

Ils ont la responsabilité d'une circonscription sous l'autorité du IA-DASEN. Ils veillent à la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes, les écoles et les établissements scolaires.

- Les AESH

Ce sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre d'une aide humaine individuelle ou d'une aide humaine mutualisée.

- Les ATSEM

Ces agents encadrent les enfants pendant le temps scolaire et certains temps périscolaires, comme la cantine, la garderie, le goûter ou les ateliers périscolaires. En maternelle, ce personnel veille aux soins corporels et à l'hygiène des enfants. Les ATSEM sont mis à disposition par la commune et sont sous l'autorité de la directrice ou du directeur de l'école sur le temps scolaire (établissant notamment leur emploi du temps). Maillon essentiel de la communauté éducative, les ATSEM sont de réels repères rassurants pour les enfants transformant les intentions pédagogiques en moments de vie, de soin et de partage.

Pour aller plus loin

- Annexe 8 (page 31) - Charte de l'encadrant
- Annexe 9 (page 32) - Quizz : les missions et posture de l'encadrant

- https://www.jeunes.gouv.fr/le-projet-educatif-territorial-643

Annexes

- Annexe 1 - Procédure d'autorisation pour accueillir des enfants de moins de 6 ans en ACM 21
- Annexe 2 - Liste des principales plantes allergisantes et toxiques 22
- Annexe 3 - Modèle d'autorisation pour venir chercher un enfant de moins de 6 ans 23
- Annexe 4 - Livret pédagogique : activités bien-être 24
- Annexe 5 - Livret pédagogique : activités intérieures et extérieures 27
- Annexe 6 - Procédure de mise en place d'un PAI 29
- Annexe 7 - Armoire à pharmacie et registre de soins 30
- Annexe 8 - Charte de l'encadrant 31
- Annexe 9 - Quizz : missions et posture de l'encadrant 32
- Annexe 10 – Glossaire 34
- Annexe 11 – Fiche contacts 35



Annexe 1
Procédure d'autorisation
pour accueillir des enfants de moins de 6 ans en ACM

- ❑ L'organisateur contacte le SDJES afin de compléter la fiche de renseignements sur les conditions d'accueil des mineurs de moins de 6 ans

- ❑ L'organisateur complète la fiche de renseignements sur les conditions d'accueil des mineurs de moins de 6 ans et l'envoie avec les pièces justificatives au service SDJES

- ❑ Le SDJES, au nom du Préfet de département, saisit le Président du Conseil départemental en vue de la consultation du médecin responsable du service PMI sur les conditions d'accueil proposées par l'organisateur

- ❑ Le Conseil départemental dispose d'un délai de 2 mois pour rendre un avis. Ensuite, le SDJES accorde ou pas une autorisation d'accueillir des mineurs de moins de 6 ans. La notification est accompagnée de l'avis du médecin PMI.

Textes de référence :
Articles L2324-1 et R-2324-10 à R2324-13 du Code la Santé Publique ainsi que celles des articles L 227-1 à L227-12 et R227-1 à 30 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Annexe 2
Liste des principales plantes allergisantes et toxiques

Toute plante possédant des épines et des baies est à proscrire. Sans énumérer ici toutes les plantes responsables d'intoxications, voici les plus fréquentes dans la région.

Aconit Muguet	Euphorbe	Lupin
Arum	Ficus	Muguet
Aucuba japonica	Genêt	Narcisse
Azalée	Glycine	Philodendron
Bégonia	Giroflée	Poinsettia
Belladone	Gui	Pommier d'amour
Buisson ardent	Houx	Pois de senteur
Chèvrefeuille	If	Renoncule
Ciguë	Iris	Rhododendron
Colchique	Jacinthe	Rhubarbe
Croton	Jonquille	Ricin
Cytise	Lantana	Sureau
Dieffenbachia	Laurier rose	Tabac
Digitale	Laurier cerise	Troene
Hellébore	Lierre	Tulipe
Violette africaine	Figuier	

Annexe 3
Modèle d'autorisation pour venir chercher un enfant de moins de 6 ans

A la sortie :

- ☐ de l'école maternelle
- ☐ de l'accueil périscolaire
- ☐ de l'accueil de loisirs
- ☐ du restaurant scolaire

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom : ……

Prénom : ……

Né(e) le : ……

Je (nous) soussigné (e) (s) :

Nom du responsable légal 1……

Nom du responsable légal 2……

Cocher les cases utiles :

- ☐ Exerçant l'autorité parentale conjointe
- ☐ Exerçant l'autorité parentale exclusive

- ☐ Autorise expressément les personnes majeures ci-après désignées à venir chercher mon enfant en cas d'indisponibilité de ma part.
- ☐ Autorise expressément les personnes majeures ci-après désignées à venir chercher notre enfant, régulièrement ou occasionnellement à la sortie de l'école et/ou de l'accueil de loisirs.

Il convient que ces personnes soient en possession d'une pièce d'identité.

Madame ou Monsieur……
Demeurant ……
tél portable :……tél domicile : ……

Madame ou Monsieur……
Demeurant ……
tél portable :……tél domicile : ……

Madame ou Monsieur……
Demeurant ……
tél portable :……tél domicile : ……

Madame ou Monsieur……
Demeurant ……
tél portable :……tél domicile : ……

Si d'autres personnes (âgées d'au moins 14 ans) sont exceptionnellement susceptibles de venir chercher notre enfant, celles-ci devront être munies d'une autorisation manuscrite des parents signée ou du représentant légal de l'enfant, ainsi que d'une pièce d'identité.
A défaut, l'enfant ne leur sera pas confié.

Fait à ……
Le ……

Signature des parents et/ou responsables légaux

Annexe 4
Livret pédagogique : activités bien-être

Ce livret propose des activités de transition et de bien-être à destination des enfants de 3 à 6 ans. Courtes (environ 10 minutes), elles sont conçues pour être menées en petits groupes, en alternance avec d'autres activités (livres, construction, dessin, motricité…).

Objectifs généraux :

- Aider les enfants à réguler leurs émotions
- Favoriser la cohésion du groupe
- Offrir des temps de régulation corporelle et émotionnelle au cours de la journée

Éveil sensoriel et relaxation Âge conseillé : 3-6 ans Objectifs : Développer la concentration, la conscience de soi, la régulation des émotions.		
ACTIVITE	**Massage avec balles sensorielles**	**Le voyage imaginaire**
Matériel	Balles texturées	Musique douce, voix
Déroulement	Par binômes, les enfants se massent les mains ou les pieds avec la balle.	Les enfants ferment les yeux pendant qu'une histoire est racontée les emmenant dans un lieu paisible (forêt, plage…).
Posture adulte	Guider les gestes calmement, rassurer.	
Apports	Détente, recentrage, conscience corporelle	Imagination, apaisement, écoute

Mouvement et bien-être corporel Âge conseillé : 3-6 ans Objectif : Favoriser le relâchement corporel et la coordination		
ACTIVITE	**Danse libre**	**Parcours de motricité douce**
Matériel	Musique variée (douce, rythmée)	Tapis, coussins, cerceaux…
Déroulement	Les enfants dansent comme ils le souhaitent.	Parcours à suivre en marchant, sautant, rampant…
Apports	Expression corporelle libre, plaisir du mouvement	Motricité fine et globale, équilibre

Coopération et communication Âge conseillé : 4-6 ans Objectifs : Renforcer l'écoute, le dialogue, la gestion des conflits		
ACTIVITÉ	**Jeu du parachute**	**La tour d'équipe**
Matériel	Drap ou parachute, balle légère	Blocs de construction
Déroulement	Les enfants bougent le parachute ensemble pour faire rebondir la balle.	Déroulement : chaque enfant ajoute un élément à une tour commune sans la faire tomber.
Apports	Coordination collective, esprit d'équipe	Coopération, communication verbale
ACTIVITÉ	**La chaîne des pompiers**	**Jeu du miroir**
Matériel	Objets légers, deux caisses	
Déroulement	Transmission rapide d'objet sans chute.	En binômes, l'un mime un mouvement, l'autre le reproduit.
Apports	Rapidité collective, attention partagée	Observation, synchronisation

Créativité et régulation des émotions Âge conseillé : 3-6 ans Objectif : Aider à l'expression émotionnelle à travers la créativité		
ACTIVITÉ	**Bouteille de retour au calme**	**Collage collectif**
Matériel	Bouteilles transparentes, eau, paillettes, glycérine	Support grand format, papiers / textiles divers
Déroulement	L'enfant agité secoue la bouteille et observe	Création d'une fresque collective sur un thème (joie, amitié…)
Apports	Recentrage visuel, apaisement	Coopération, expression artistique

Jeux symboliques Âge conseillé : 3-6 ans Objectifs : Favoriser l'empathie et la compréhension des rôles sociaux	
ACTIVITÉ	**Les petits médecins**
Matériel	Poupées, matériel de jeu médical
Déroulement	Les enfants jouent à soigner les poupées.
Apports	Soin, empathie, rôle aidant

Gestion des conflits Âge conseillé : 3-6 ans Objectif : Apprendre à réguler les conflits par la parole et le jeu		
ACTIVITÉ	**Théâtre des conflits**	**La boîte à solutions**
Matériel	marionnettes ou figurines	boîte, cartes illustrées avec des solutions (attendre son tour, demander de l'aide…)
Déroulement	L'adulte présente un conflit, les enfants proposent et jouent une solution.	lors d'un conflit, l'enfant tire une carte et essaie d'appliquer la solution.
Apports	verbalisation, résolution pacifique	autonomie, alternatives aux comportements impulsifs

Annexe 5
Livret pédagogique : activités intérieures et extérieures

Ce livret propose une organisation hebdomadaire d'activités articulées autour d'une alternance entre intérieur et extérieur, pour répondre aux besoins moteurs, cognitifs, artistiques et émotionnels des enfants de 3 à 6 ans.

Objectifs :

- encourager la diversité des expériences sensorielles, motrices et intellectuelles,
- développer l'autonomie, la coopération et l'expression,
- offrir des temps de recentrage et d'ouverture sur le monde

Motricité et jeux sportifs Objectif pédagogique : Développer la coordination, la tonicité, la gestion de l'espace et l'attention au groupe		
ACTIVITÉ	**Pour les 3/ 4 ans**	**Pour les 5 / 6 ans**
En intérieur	Parcours avec cerceaux, tunnels, poutres en mousse Danse avec rubans au rythme d'une musique douce	Mini parcours d'obstacles (ramper, sauter) Relais avec objets (sans les mains)
En extérieur	Course aux couleurs Jeu du chat et de la souris	Jeu du loup Parcours d'équilibre sur ligne ou muret

Expression artistique Objectif pédagogique : Favoriser la créativité, la motricité fine et l'expression non verbale		
ACTIVITÉ	**Pour les 3/ 4 ans**	**Pour les 5 / 6 ans**
En intérieur	Peinture au doigt Collages colorés	Marionnettes en chaussettes Création d'un tableau collectif
En extérieur	Fresques collectives à la craie Peinture à l'eau sur surface murale lavable	Land art Sculpture de sable ou de boue

Découverte sensorielle et nature Objectif pédagogique : Éveiller les sens, enrichir le vocabulaire sensoriel et découvrir le vivant.		
ACTIVITÉ	**Pour les 3/ 4 ans**	**Pour les 5 / 6 ans**
En intérieur	Bac sensoriel : manipulation de matières Reconnaissance d'odeurs (fleurs, épices)	Fabrication d'un herbier Jeu des sons
En extérieur	Observation tactile (herbe, écorce) Insectes à la loupe	Plantation de graines Chasse aux couleurs

Jeux d'éveil Objectif pédagogique : Stimuler la mémoire, la logique, la catégorisation et la coopération		
ACTIVITÉ	**Pour les 3/ 4 ans**	**Pour les 5 / 6 ans**
En intérieur	Puzzles simples Memory imagé	Dominos, loto, devinettes Charades et mimes
En extérieur	Course aux objets Jeu du tri naturel	Chasse au trésor Construction en kapla ou bois

Comptines et expression orale Objectif pédagogique : Développer l'aisance à l'oral, la compréhension narrative, la capacité à écouter et s'exprimer		
ACTIVITÉ	**Pour les 3/ 4 ans**	**Pour les 5 / 6 ans**
En intérieur comme en extérieur	Rondes et comptines gestuelles Jeu du téléphone Statues musicales	Mini scènes de théâtre Marionnettes racontant une histoire Jeux de rôle collectifs

Annexe 6
Procédure de mise en place d'un PAI

Une attention particulière est portée à la prise en compte de l'ensemble du temps de présence de l'élève dans tous les espaces de l'école (accueil périscolaire, restaurant scolaire).
Dans le cadre de l'articulation des temps scolaires avec les temps périscolaires ou extrascolaires, lorsque le PAI est également signé par l'organisateur des temps périscolaires, les principes de cette dernière s'y appliquent également.
L'ensemble des prescriptions qui permet, dans le cadre d'un PAI, de favoriser la mise en œuvre d'environnements inclusifs pour le jeune enfant atteint de troubles de la santé, doit être adapté à la spécificité des accueils collectifs de mineurs (accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, séjours avec hébergement).

Texte de référence : circulaire du 10 février 2021 relatif aux Projets d'Accueils Individualisés.

À l'accueil de loisirs maternel

Les accueils collectifs de mineurs sont en effet soumis à un cadre réglementaire organisant l'accueil et le suivi sanitaire des jeunes porteurs de troubles de la santé ou de handicap.

L'admission d'un mineur en accueil collectif de mineurs est soumise à la fourniture par ses représentants légaux de renseignements d'ordre médical dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la jeunesse (article R. 227-7 du Code de l'action sociale et des familles).

Pour autant, les démarches concourant à la mise en place d'un tel suivi et celles présidant à la conclusion d'un PAI sont similaires. Elles sont inclusives et prennent en compte le parcours personnel de l'enfant malade et la dimension collective de la santé.

Le PAI peut être transmis par les parents, dans le cadre de ce recueil d'informations d'ordre médical, à l'organisateur de l'accueil ou à son représentant, lequel s'assure du respect de leur confidentialité.

À l'école maternelle

Procédure de mise en place d'un PAI

Les parents

- informent l'école que leur enfant présente une maladie chronique nécessitant un traitement sur le temps scolaire

Ou

- demandent à l'école la mise en place d'un PAI pour leur enfant malade

↓

Le directeur d'école

transmet directement la demande de la famille par courrier, courriel ou téléphone (en précisant les coordonnées complètes de l'enfant et de sa famille et le motif évoqué de la demande de PAI)

Pour les PS et MS

Secteur Limoges
A la Direction de la Jeunesse

Hors secteur Limoges
A la PMI

↓

Vérification PAI et signature médecin PMI

↓

Transmission par la PMI à l'école et au SAMU

Pour les GS

Le directeur de l'école transmet le PAI
Aux médecins de l'Éducation nationale

Les médecins de l'Éducation nationale

après avoir pris connaissance des éléments médicaux transmis par la famille, proposent une conduite à tenir (prise de médicament sur le temps scolaire ou PAI ou autre…) Le personnel infirmier peut participer à la réunion de formalisation du protocole afin de montrer des gestes techniques (injection..).

Annexe 7
Armoire à pharmacie et registre de soins

L'armoire à pharmacie

L'armoire à pharmacie doit être facilement accessible aux adultes, et inaccessible pour les enfants. Elle doit donc être située en hauteur et fermée à clé (clé connue et accessible de tous les encadrants). Idéalement à proximité, prévoir, une chaise, un fauteuil relax voire un lit.

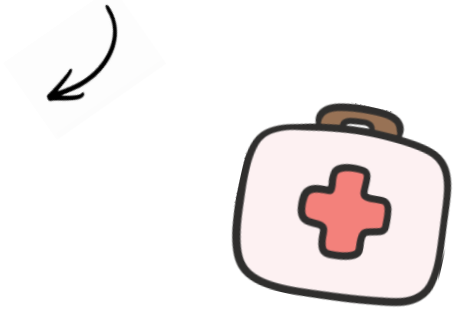
Elle sera située si possible près d'un point d'eau avec à portée de mains :

- du savon de Marseille (liquide de préférence);
- des essuie-mains jetables
- une poubelle munie de sac plastique avec lien de fermeture (élimination éventuelle spécifique des déchets)

Il est recommandé de placer un coussin réfrigérant ou des glaçons dans un réfrigérateur.

Contenu minimum:

- gants à usage unique si possible en vinyle (de plus en plus d'allergie au latex). Si ces gants ne sont pas protégés il est recommandé de les ranger dans de petits sacs plastiques (type sacs de congélation) afin de les garder propres
- 1 ou 2 rouleaux de sparadrap hypoallergénique
- compresses stériles 20×20
- antiseptique (non coloré pour éviter de masquer les lésions et non alcoolisé)
- sérum physiologique en dosettes
- pansements prédécoupés
- bandes de gaze
- Filet à pansement
- pince à écharde
- paire de ciseaux
- alcool pour nettoyer les instruments
- thermomètre (frontal, moins précis mais plus simple d'utilisation)
- lampe de poche
- serviettes hygiéniques
- 1 ou 2 pansements compressifs
- 1 bande extensible
- 1 ou 2 couvertures de survie
- masque de protection de poche
- solution hydroalcoolique pour la désinfection des mains des animateurs



La trousse de secours utilisée lors des déplacements :

- fiches de conduite à tenir en cas d'urgence
- numéros de téléphone d'urgence
- gel antibactérien pour le lavage des mains
- gants jetables
- antiseptique
- sérum physiologique en dosettes
- pansements prédécoupés assortis
- compresses
- bandes extensibles
- ciseaux
- couverture isothermique
- morceaux de sucre emballés
- mouchoirs et essuie tout
- médicaments et ordonnances des enfants (inscrits dans les protocoles d'urgence PAI)

Le registre de soins

Chaque soin apporté à un enfant doit être consigné dans un registre mentionnant les éléments suivants :

- date et heure du soin
- nom et prénom de l'enfant concerné
- motif du soin
- soins dispensés (description complète du soin avec le nom des produits utilisés)
- mesures prises (surveillance, prise en charge médicale, retour dans la famille, etc.)
- appel secours médicaux (oui, non, et qui)
- parents prévenus (par téléphone, par fiche de liaison, signature du cahier, etc.)
- nom et signature de la personne en charge des soins



CHARTE DE L'ENCADRANT

ASSURER LA SECURITE ET LE BIEN ETRE DES ENFANTS

- Respecter la loi, la réglementation et les règles propres à la structure.
- Assurer une surveillance active et adaptée à l'âge des enfants.
- Veiller à ce qu'aucun enfant ne s'éloigne seul, notamment lors des déplacements.
- Utiliser un langage et une attitude rassurants.
- Adopter des gestes appropriés tout en respectant l'intimité de l'enfant.
- Réagir avec douceur et bienveillance en cas de pleurs ou de contrariété.

ADOPTER UNE POSTURE PROFESSIONNELLE EXEMPLAIRE

- Avoir une posture calme et bienveillante.
- Favoriser un climat sécurisant et rassurant.
- Valoriser les efforts et les petits progrès de chaque enfant.
- S'interdire tout jugement ou moquerie envers les enfants.
- Encourager la politesse, le respect et l'empathie entre enfants.
- Ne pas utiliser son téléphone portable durant les temps de travail sauf urgence

ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON DÉVELOPPEMENT

- Encourager l'autonomie progressive . Ne pas faire à la place, mais faire avec.
- Respecter les rythmes de chacun. Ne pas forcer un enfant à participer à une activité s'il ne le souhaite pas.
- Favoriser l'expression des émotions et aider à la gestion des conflits.
- S'exprimer de manière claire et positive avec des mots simples et encourageants.

S'INSCRIRE DANS UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

- Assurer une communication efficace avec les collègues et les familles.
- Participer aux réunions d'équipe et à la mise en place des activités.
- Respecter l'égale dignité des personnes.
- respecter et reconnaître les missions de chacun au sein du collectif de travail.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.

PROPOSER DES ACTIVITÉS ADAPTÉES

- Privilégier les activités motrices, artistiques et sensorielles adaptées en fonction de l'âge des enfants.
- Alterner temps d'activité et moments de repos.
- Utiliser des supports visuels pour aider à la compréhension.
- Valoriser la créativité et encourager l'imagination.
- Prévoir un aménagement des espaces adapté en fonction des activités

Annexe 9
Quizz : missions et posture de l'encadrant

Vous trouverez ci-après 2 quizz, générés par l'intelligence artificielle (Chat GPT), que vous pouvez utiliser lors d'une réunion d'équipe pour réfléchir sur les missions et la posture de l'encadrant et définir des règles de fonctionnement dans votre structure.

Quizz 1

1 - Quelle est la mission principale de l'animateur ?
2 - Comment l'animateur peut-il assurer la sécurité physique des enfants lors des déplacements ?
3 - Quel type de langage et d'attitude l'animateur doit-il privilégier pour rassurer les enfants ?
4 - Nommez une action spécifique que l'animateur peut encourager pour favoriser l'autonomie progressive des enfants.
5 - Que doit faire l'animateur pour aider à la gestion des conflits entre enfants ?
6 - Pourquoi l'utilisation de supports visuels est-elle recommandée pour les activités ?
7 - Quel type d'espace l'animateur doit-il aménager pour les enfants ?
8 - Comment l'animateur peut-il valoriser les progrès des enfants ?
9 - Quelle est l'importance de la communication pour l'animateur ?
10 - Pourquoi est-il interdit à l'animateur d'utiliser son téléphone portable pendant le temps de travail (sauf urgence) ?

Quizz 2

1 - Quels sont les aspects prioritaires de la mission d'un animateur pour les enfants de 3 à 6 ans ?
2 - Comment un animateur peut-il contribuer au développement des jeunes enfants ?
3 - Quels types d'activités sont privilégiés pour les enfants de 3 à 6 ans et pourquoi ?
4 - Quelle posture professionnelle est attendue d'un animateur travaillant avec de jeunes enfants ?
5 - Comment l'animateur s'intègre-t-il dans le travail d'équipe et la structure d'accueil ?
6 - Quelles sont les règles de communication et d'interaction à adopter avec les enfants de 3 à 6 ans ?
7 - Comment l'animateur assure-t-il le bien-être émotionnel des enfants ?
8 - Qu'est-ce que l'autonomie progressive et comment l'animateur l'encourage-t-il ?



Réponses du Quizz 1

1 - Assurer la sécurité physique et émotionnelle des enfants est la mission première de l'animateur.
2 - Pour assurer la sécurité physique des enfants lors des déplacements, l'animateur doit veiller à ce qu'aucun enfant ne s'éloigne seul, notamment en leur tenant la main si nécessaire.
3 - L'animateur doit utiliser un langage et une attitude rassurants, s'exprimer de manière claire, positive et avec des mots simples.
4 - Une action spécifique que l'animateur peut encourager pour favoriser l'autonomie progressive est d'aider les enfants à s'habiller seuls ou à ranger leur espace.
5 - Pour aider à la gestion des conflits, l'animateur doit favoriser l'expression des émotions chez les enfants.
6 - L'utilisation de supports visuels (pictogrammes, illustrations) est recommandée pour les activités afin d'aider les enfants de 3 à 6 ans à la compréhension.
7 - L'animateur doit prévoir d'aménager un espace sécurisant et chaleureux pour favoriser le bien-être des enfants.
8 - L'animateur peut mettre en avant les progrès des enfants en valorisant leurs efforts et leurs progrès individuels.
9 - La communication est essentielle pour l'animateur afin d'assurer un travail d'équipe efficace avec les collègues et les familles, tout en respectant les missions de chacun.
10 - L'utilisation du téléphone portable est interdite car il peut détourner l'attention de l'animateur, compromettant ainsi la surveillance active et la sécurité des enfants.

Réponses du Quizz 2

1 - La mission principale d'un animateur pour ce groupe d'âge est d'assurer la sécurité physique et émotionnelle des enfants. Cela implique de respecter la réglementation, d'exercer une surveillance attentive et adaptée à leur âge, de s'assurer qu'aucun enfant ne s'éloigne seul, et d'utiliser un langage et une attitude rassurants.

2 - Un animateur accompagne le développement des enfants en respectant leur rythme et leur individualité. Il encourage leur autonomie progressive, respecte leurs besoins en termes de repos et de calme, favorise l'expression de leurs émotions et les aide à gérer les conflits. La communication se fait de manière claire, positive et encourageante, sans jamais forcer un enfant à participer à une activité.

3 - Pour les enfants de cette tranche d'âge, les activités motrices, artistiques et sensorielles sont privilégiées. Elles sont choisies car elles sont variées, ludiques et éducatives. L'animateur veille également à alterner les temps d'activité avec des moments de repos et utilise des supports visuels (pictogrammes, illustrations) pour faciliter la compréhension.

4 - Un animateur se doit d'adopter une posture professionnelle exemplaire car il est un modèle pour les enfants. Cela se traduit par une attitude calme et bienveillante, la création d'un climat sécurisant, la valorisation des efforts et des progrès de chaque enfant, l'interdiction de tout jugement ou moquerie, et l'encouragement de la politesse et du respect entre les enfants.

5 - L'animateur est un membre essentiel de l'équipe et contribue à la cohésion et à l'entraide. Il respecte les missions de chacun, communique efficacement avec ses collègues et les familles, participe activement aux réunions et à l'organisation des activités, entretient des relations bienveillantes avec tous les intervenants et respecte les locaux et le matériel mis à disposition.

6 - Il est essentiel d'utiliser un langage et une attitude rassurants. L'animateur doit s'exprimer de manière claire et positive avec des mots simples et encourageants. Adopter des gestes appropriés (tenir la main, aider à mettre un manteau) tout en respectant l'intimité de l'enfant est également important. En cas de pleurs ou de contrariété, il faut réagir avec douceur et bienveillance.

7 - L'animateur assure le bien-être émotionnel en utilisant un langage et une attitude rassurants, en réagissant avec douceur et bienveillance en cas de pleurs ou de contrariété, en favorisant l'expression des émotions, en aidant à la gestion des conflits, et en créant un climat sécurisant et rassurant.

8 - L'autonomie progressive fait référence à la capacité croissante de l'enfant à faire des choses par lui-même. L'animateur l'encourage en proposant des opportunités adaptées à leur âge pour qu'ils puissent s'habiller seuls, ranger leur espace, etc., tout en les soutenant et en respectant leur rythme individuel.

Annexe 10
Glossaire

ACRONYMES	DEFINITIONS
ACM	Accueil Collectif de Mineurs
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
AESH	Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap
AGEEM	Association Générale des Enseignants des Écoles et classes Maternelles publiques
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CPD	Conseiller Pédagogique Départemental
CNAF	Caisse Nationale des Affaires Familiales
CRAL 87	Centre de Ressources des Accueils de Loisirs de la Haute-Vienne
CSP	Code de la Santé Publique
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
EE	Équipe Éducative
EPSa	École Promotrice de Santé
ERSEH	Enseignant(e) Référent(e) de la Scolarisation des Élèves en situation de Handicap
ESS	Equipe de Suivi de la Scolarisation
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PAS	Pôle d'Appui à la Scolarisation
PEDT	Projet Educatif De Territoire
PMI	Protection Maternelle Infantile
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PS ALSH	Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement
PSC1	Prévention et Secours Civiques de niveau 1
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Annexe 11
Fiche contacts

Accueil de loisirs municipal **Boisseuil** Mairie de Boisseuil	Adresse ALSH : 10 Rue Antoine Blondin 87220 Boisseuil Tél : 05 55 06 10 30 Courriel : alsh@mairie-boisseuil87.fr
Accueil de loisirs intercommunal **Châteauneuf-la-Forêt** Communauté de communes Briance-Combade	Adresse ALSH : 5, route du Puy-Chat 87130 Châteauneuf-la-Forêt Tél : 05 55 37 71 45 Courriel : jeunesse@briancecombade.fr
Accueil de loisirs associatif et municipal **« Les Copains D'abord » - Compreignac** Mairie de Compreignac Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne	Adresse ALSH : site de Montimbert 87140 Compreignac Tél : 05 55 71 04 49 / 06 87 50 95 75 servicejeunessecompreignac@orange.fr
Accueil de loisirs municipal **Coussac-Bonneval** Mairie de Coussac-Bonneval	Adresse ALSH : 3, place Daniel Lamazière 87500 Coussac-Bonneval Tél : 05 55 75 27 30 Courriel : garderie@coussac-bonneval.fr
Accueil de loisirs « Bouge Tes Loulous » **Flavignac** Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays de Nexon Monts de Chalus	Adresse ALSH : 26 rue Jean Rateau 87230 Flavignac Tél : 05 55 36 07 98 Courriel : accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr
Accueil de loisirs municipal d'Uzurat - Limoges Ville de Limoges Direction de la Jeunesse	Adresse ALSH : 40, avenue d'Uzurat 87100 Limoges Tél : 06 18 03 72 50 Courriel : alsh.uzurat@limoges.fr
Accueil de loisirs intercommunal **« La clé des champs » - Maisonnais-sur-Tardoire** Communauté de communes Ouest Limousin	Adresse ALSH : 5, rue de l'ancienne école 87440 Maisonnais-sur-Tardoire Tél : 05 55 58 01 04 Courriel : lacledeschamps@ouestlimousin.com
CRAL 87	Adresse : 40, rue Charles Silvestre 87100 Limoges Tél : 05 55 37 23 52 / 06 10 39 67 77 Courriel : cral87.acm@gmail.com
CAF la Haute-Vienne Service aux partenaires	Adresse : 25, rue Firmin Delage 87046 Limoges Courriel : afc-partenaires.caflimoges@caf87.caf.fr
Conseil départemental de la Haute-Vienne Pôle solidarités, enfance, insertion, emploi Direction prévention protection de l'enfance Sous-direction prévention	Adresse : 11, rue François Chénieux – CS 83113 87031 Limoges cedex 1 Tél : 05 44 00 11 65 Courriel : contact.sppe@haute-vienne.fr
Atelier Canopé 87	Adresse : Site Condorcet 209, boulevard de Vanteaux 87000 Limoges Cedex Tél : 05 36 73 01 60 Courriel : contact.atelier87@reseau-canope.fr
DSDEN 87 Cabinet de l'Inspecteur d'académie SDJES	Adresse postale : 13, rue François Chénieux CS 13123 - 87031 Limoges cedex 1 Adresse géographique : 5, allée Alfred Leroux 87000 Limoges Tél : 05 55 11 40 40 Courriels : cabinet.ia87@ac-limoges.fr sdjes87.acm@ac-limoges.fr
Ecole maternelle Françoise Dolto **Couzeix**	Adresse : 8, rue Françoise Dolto 87270 Couzeix Tél : 05 55 29 24 71 Courriel : ce.0875059b@ac-limoges.fr
Ecole maternelle publique **Saint-Just-le-Martel**	Adresse : le bourg 87590 Saint-Just-le-Martel Tél : 05 55 09 22 94 Courriel : ce.0870655p@ac-limoges.fr